

**Colloque du CHATEFP**

**19 novembre 2019 à 9h 30, salle Pierre Laroque, 14 avenue Duquesne, Paris 7<sup>ème</sup>**

Le groupe régional d'Ile de France du Comité d'histoire organise sa conférence débat annuelle sur le thème : **L'inspection du travail face au Travail Obligatoire, 1940-1944**

**Inscriptions :**

[Comite.histoire@travail.gouv.fr](mailto:Comite.histoire@travail.gouv.fr)

**OUVRAGES SIGNALÉS.**

**Sous la direction de Michel Margairaz et Michel Pigenet, Le Prix du Travail. France et espaces coloniaux, XIX-XXI<sup>e</sup> siècle, Éditions de la Sorbonne, 2019**

Le prix du travail ? Cet ouvrage ouvre une question majeure où le travail est souvent tenu d'abord comme un coût à réduire et, qu'à cette fin, nombre de droits collectifs et de garanties acquises par les salariés sont remis en question. L'étude traite de l'évolution des formes concrètes, mesures, références, modalités de légitimation, normes et considérations qui ont présidé et déterminent encore aujourd'hui la rémunération du travail. Consacrée à la France et à ses colonies, elle couvre une longue période qui, allant du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, fut aussi à la fois celle de la seconde industrialisation, de l'affirmation de la société salariale et de la construction d'un État social.

La perspective historique de la recherche collective dont elle est issue, s'est enrichie au croisement d'autres approches disciplinaires - droit, économie, gestion sociologie - portées par certain-es de leurs meilleurs spécialistes. À ce titre, elle éclaire sous des angles multiples les enjeux de maints débats et conflits actuels. Les dix chapitres de l'ouvrage, attentifs à saisir les acteurs, les dynamiques et les temps forts de cette histoire, cernent les conceptions et les politiques à l'œuvre avant d'en examiner les modalités d'application dans plusieurs cadres conjoncturels, territoriaux et professionnels. Le moindre des apports du

**DOCUMENTS : REGARD SUR LE PASSÉ**

**M. de LAS CASES, sénateur, demande le vote des femmes et des enfants**

**Excelsior, n°3220 du 14 septembre 1919**

Plusieurs centaines de milliers de familles, dont les chefs sont tombés au champ d'honneur, sont sans influence politique sur les destinées du pays. Il va sans dire que le mineur, incapable de prendre part au scrutin, sera représenté par le père ou la mère, et, à défaut des parents, par le tuteur. On parle beaucoup du vote éventuel des femmes. On pourra désormais parler aussi de celui des enfants. M. de LAS CASES et plusieurs de ses collègues du Sénat se demandent en effet pourquoi on n'admettrait pas, au total, les femmes et les enfants dans le futur corps électoral. Est-il moyen plus radical de rendre le suffrage réellement universel ? Pourquoi l'homme a-t-il monopolisé un droit essentiel, ce qui revient à les monopoliser tous ? Chaque famille aura donc un jour son carnet de vote avec cartes individuelles comme elle a eu, pendant la guerre, sa carte d'alimentation. En présentant une proposition de loi sur le vote familial, nous dit M. de LAS CASES, je n'ai fait que reprendre un ancien texte qui n'a été écarté que par quelques voix : neuf ou dix. Comme je l'ai écrit dans l'exposé des motifs, notre système électoral est, en fait, un régime de suffrage très restreint. Sur 38 millions de Français, 11 millions seulement sont électeurs. Et cependant les femmes et les mineurs font partie de la nation au même titre que les majeurs ; ils ont des intérêts personnels à défendre ; ils ont les mêmes droits civils : ils doivent avoir les mêmes droits politiques. Il va de soi que, pour les mineurs, le droit de suffrage n'impliquera pas l'exercice personnel de ce droit. Le mineur, incapable de prendre part au scrutin, sera représenté par le père de famille ou, à défaut du père, par la mère, ou, à défaut des parents, par le tuteur.

[Les femmes] exerceront elles-mêmes leur droit de vote. Nous sommes à la veille des élections, et la guerre a créé un monde nouveau. Partout où c'était nécessaire, la femme a remplacé l'homme, et l'on a vu, pour les jeunes gens, que l'âge n'empêche ni les qualités d'initiative, ni l'esprit de discernement, de jugement, de décision, ni la volonté, ni aucune des facultés maîtresses du cerveau de se donner libre cours pour des actes autrement graves que le fait de choisir celui qui vous représentera. Il y a mieux : avec le système actuel, des centaines de milliers de familles sont sans aucune influence politique, parce que les chefs sont tombés au champ d'honneur. N'est-il pas inique que ce soient celles qui ont été le plus particulièrement éprouvées qui se trouvent désormais privées de tous droits au suffrage, les seules qui ne puissent avoir aucune action sur les destinées du pays ? La famille est la première cellule de la société, elle est sa base morale, sa raison d'être, et une nation devrait politiquement valoir ce que

livre n'est pas, enfin, son glossaire, dont les cinquante - cinq entrées donnent accès à la définition de plus de quatre-vingts termes et expressions.

**Robert Cabanes, Promesses du travail, Les impliqués Éditeur, 2019**

Ce voyage à travers la littérature sur le travail se propose de marquer les points saillants qui ont marqué la « fin de la classe ouvrière » d'abord en France mais aussi ailleurs. Parcours axé sur l'alternative qui se présente au travail : compensation à la subordination et/ou développement de l'autonomie ouvrière, et qui se poursuit par des défaites et reculs successifs sur les deux plans. L'échec des pays de l'Est, la fragilisation des syndicats, les renoncements des social-démocraties et ceux de l'Europe, s'expliquent par l'essor illimité du capital financier qui touche la planète entière. Nul ne peut dire si on est arrivé au terme de ce cycle infernal.

Cependant existent des réflexions et des initiatives porteuses d'espoir : celles de la définition des biens communs, du travail bien fait comme processus délibératif d'accès à la démocratie du travail, des entreprises « libérées » ou « délibérées », celles d'un syndicalisme écrasé, mais renaissant dans beaucoup de pays du monde, de sa réorganisation à un niveau multinational, celles d'un altermondialisme revu et corrigé par la question environnementale. Toutes ces possibilités sont déterminées par les conditions d'une revalorisation du travail à garantir juridiquement par des normes internationales qui limiteraient d'autant les libertés du capital financier. À ce prix alors, le travail devient source et ressource de civilisation à l'échelle mondiale.

**Jean-Paul Domergue, Histoire de l'assurance chômage, Comité d'histoire et l'association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2019**

L'assurance chômage a été créée par une convention collective le 31 décembre 1958. Il s'agissait, alors d'un régime complémentaire au régime d'assistance

valent les familles qui la constituent. Étendre aux femmes et aux enfants le droit de vote, ce n'est pas rompre le principe d'égalité, c'est au contraire l'appliquer, l'organiser et le rendre évident.

Il y a, au surplus, la question de la natalité : si nous avons eu le même nombre d'enfants que l'Allemagne, celle-ci n'aurait pas osé nous attaquer ou nous l'aurions vaincue par nos propres forces. Je sais bien que les gens mariés ne seront pas plus préoccupés par le souci de mettre au monde des électeurs qu'ils ne l'ont été de donner l'existence à de petits citoyens ; mais, au moins, on ne sera pas devant cette situation paradoxale et illogique : d'un côté le célibataire usant de son droit d'agir avec son bulletin de vote, alors que, de l'autre, une famille nombreuse, mais privée de son chef, ne dispose d'aucun moyen de se faire représenter. Il faut établir l'ordre dans le progrès. Le vote familial n'a rien de commun avec le vote plural de Belgique, que l'on a souvent attaqué. La réforme, sans doute immense, donnera aux mères, aux femmes, la place à laquelle elles ont droit. L'homme est au sein de sa famille le ministre du Travail et des Affaires étrangères ; l'épouse, le ministre de l'Intérieur et de la Charité ; mais pendant la guerre la femme a si souvent pris le portefeuille du mari qu'on est bien obligé de constater que les événements ont créé des faits nouveaux, et que le chef du foyer ne peut plus traiter sa compagne en éternelle mineure. Et voilà pourquoi il y a lieu d'intégrer tout le monde dans le corps électoral, à l'exception de ceux qui se trouvent dans un des cas d'incapacité prévus par la loi et des pupilles de l'Assistance. N'y aura-t-il pas, devant l'urne, des difficultés matérielles ? Lesquelles ? Chaque électeur majeur recevra une carte électorale portant, s'il y a lieu, outre son nom, l'indication nominative des mineurs qu'il doit représenter au scrutin. Il déposera donc dans l'urne autant de bulletins séparés que sa carte lui donne de suffrages à exprimer, et l'émargement de toutes les personnes ainsi représentées se fera alors sur la liste générale des inscrits.

Vous avez tout prévu ; mais croyez-vous que votre proposition a quelque chance d'aboutir ? Notre interlocuteur nous répond très vite qu'elle a été renvoyée devant une commission chargée de l'examen d'une proposition de loi tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote, puis il réfléchit et ajoute plus lentement : En France, sur le terrain législatif, il faut semer trois fois la même graine pour qu'elle germe, mais tôt ou tard nous aurons des épis et une moisson. Au fond, la réforme serait-elle si dangereuse ? Il y a la suggestibilité des femmes, mais elle n'est peut-être pas beaucoup plus grande que la nôtre. Je crois qu'avec la presse, l'affiche et la parole on peut mettre les électeurs à même de s'instruire et de se faire une opinion. Les femmes ont évolué : elles ont montré de l'énergie et du bon sens, elles ont le sentiment des réalités. Elles peuvent penser et raisonner comme nous, et être quelquefois de notre avis. Mais je n'ai pas besoin de vous énumérer les raisons qui militent en faveur du vote des femmes.

ROGER VALBELLE

**Les tribulations des Chinois en France  
Le Matin, n°13021 du 23 octobre 1919**

Dans l'ancienne zone de combat les Fils du Ciel, nostalgiques se

aux chômeurs. En 1979, il fut procédé à une refonte du système de protection par le législateur : les régimes d'assistance et d'assurance complémentaire furent remplacés par un régime unique d'indemnisation du chômage. Cette réforme laissa aux partenaires sociaux la mission de définir conventionnellement les règles de ce régime unique mais, désormais, dans un cadre législatif fixant les principes généraux de l'indemnisation du chômage. Cet encadrement fut renforcé lors de la réforme suivante opérée en 1984 par ordonnance. Il en résulta un nouveau régime d'assurance chômage devenu régime de base et un nouveau régime d'assistance, dit de solidarité subsidiaire à l'assurance.

La capacité d'initiative des partenaires sociaux ne s'en est pas, pour autant, trouvée bridée, les négociateurs continuèrent à rechercher des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les salariés privés d'emploi, en ajustant au cours du temps, les normes conventionnelles aux évolutions du marché de l'emploi. Le rôle primordial joué par les partenaires sociaux dans l'adoption des règles de l'assurance chômage, comme dans le fonctionnement des structures en charge de sa gestion, en a fait un dispositif atypique, conférant à l'assurance chômage une place à part dans le système de protection sociale français. L'histoire de l'assurance chômage est racontée par un témoin de premier plan, Jean Paul Domergue, juriste de formation qui a effectué toute sa carrière au sein du régime d'assurance chômage et qui a dirigé le service juridique de l'UNEDIC de 1988 à 2015, date de son départ en retraite.

L'ouvrage est préfacé par un autre fin connaisseur du système, Gabriel Mignot, président honoraire de chambre à la Cour des comptes, qui a dirigé l'UNEDIC de 1986 à 1991.

**Association des cadres Dirigeants Actifs et Retraités de l'assurance chômage (ADARAC), Assurance chômage 60 ans de gestion paritaire 1958-2018, TheBookEdition.com, 2019**

2018 : Le Régime d'assurance chômage à 60 ans.

En 1958, les partenaires sociaux, avec l'assentiment des pouvoirs publics ont créé un régime conventionnel de protection des chômeurs. A partir du

livrent à des distractions dangereuses pour les habitants [DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL]

Jules VERNE décrit naguère pour les enfants les *Tribulations d'un Chinois en Chine*. Les historiens, qui ne se piquent point d'imagination et ne contentent que pour les grandes personnes, devront un jour ou l'autre consigner dans leurs récits de guerre les tribulations véritables des Chinois en France et, par réciprocité, d'un nombre respectable de Français qui eurent trop souvent à compter avec leurs hôtes. Voici, en attendant mieux, quelques notes succinctes propres à souligner cet épisode imparfaitement connu de la grande lutte. Il y eut jadis aux armées, il en reste encore à travers l'ancienne zone de combat des compagnies de Chinois qui, totalisées, formeraient aisément cinq ou six bons régiments. Ces Chinois, à l'origine, débarquèrent de Pékin dans l'intention d'être militaires. Geste d'autant plus méritoire qu'ils avaient tout à apprendre du métier. Apparemment jugea-t-on que leur entraînement nécessiterait trop de temps et de soins. On leur confia donc des pelles et des haches et on les incita à s'adonner, pour le bien commun, au rempierrage des routes, à l'abatage des forêts domaniales et des animaux de boucherie. Les Anglais, qui ont le souci de l'élégance, allèrent parfois jusqu'à les élever aux délicates fonctions de blanchisseurs et de maîtres-coqs. Ces divers passe-temps, bien qu'honorables, les rebutèrent.

Pour varier les distractions, on les utilisa subséquemment au repérage des projectiles égarés et, la victoire acquise, à la toilette des champs de bataille. Abandonnés à leur instinct, ils se bornèrent à relever les douilles d'obus brillantes et sonores, agréables à la vue comme à l'ouïe, et sur lesquelles des artistes - mais les Chinois par définition le sont tous - ciselèrent, avec passion des roseraies, des aquariums et des volières. C'est un fait reconnu que les militaires de profession n'inclinent que médiocrement à la perpétration des beaux-arts. Cette spécialisation des Célestes n'étant point jugée suffisamment martiale, on leur chercha d'autres occupations. La conduite des camions apparut tout d'abord un emploi convenable. Mais, à la suite, des premiers essais, le quantum des accidents subit une telle hausse qu'il devint urgent de bloquer immédiatement les freins. De guerre lasse, il fut établi que la véritable destination des contingents chinois ne pouvait être évidemment que de les utiliser à ne rien faire. En dignes fils du Ciel, accoutumés à contempler de haut, l'humble terre-à-terre des labeurs courants, ils s'accommodèrent fort bien de ce régime. Mais à la longue, l'ennui s'insinua parmi les célestes phalanges. La guerre, encore, les distrait. C'était pour eux une manière de cinéma, aux cent actes divers, à l'écran perpétuellement trépidant. Ils y goûtaient des distractions enfantines et pures, que, révélaient leur rire à toutes dents et l'écarquillement ingénu de leurs paupières bridées. Ce divertissement, hélas leur fut ôté.

C'est alors qu'il leur vint l'idée, seule fin de tuer le temps, de mettre en scène eux-mêmes les films « vécus », avec rapt, poursuites et tout le tremblement. Il y a quelques jours un détachement d'entre eux cantonné près d'Arras faisait provision de grenades - il n'y a qu'à se baisser pour en cueillir - et prenait un plaisir charmant à « courser » un malheureux adjudant français qui, surveillant du camp, avait, sans le vouloir et de façon bien

milieu des années soixante-dix, le chômage croît de façon massive, ce qui conduira à des évolutions significatives de la réglementation et à des transformations des structures et outils de gestion de l'assurance chômage. Le développement de l'emploi précaire dans les décennies qui suivent, nécessitera l'adoption de règles toujours plus ajustées aux évolutions du marché du travail marquées par l'alternance de périodes d'emploi et de chômage de plus en plus courtes. L'accueil des demandeurs d'emploi, la gestion des dossiers, les systèmes d'information et les capacités de contrôle ont été profondément adaptés, de même que les systèmes de prévisions et de gestion financière.

L'ouvrage rend compte de l'essentiel de soixante années de fonctionnement de l'assurance chômage et de ses institutions paritaires. C'est un regard donné par d'anciens cadres dirigeants acteurs de la mise en œuvre des décisions des partenaires sociaux gestionnaires de l'assurance chômage.

#### A lire dans les Revues

-----  
***Merci de nous faire part de vos suggestions. Vous pouvez également nous transmettre des documents.***  
-----

#### **Contacts :**

*Cheikh Lo*

tél : 01 44 38 35 39 – courriel :  
[cheikh.lo@travail.gouv.fr](mailto:cheikh.lo@travail.gouv.fr)

***Directrice de la publication :***

*Agnès Jeannet*

---

#### ***Pour en savoir plus :***

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instance-s-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>

*Paco intranet :*

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/traverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

*Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle*

*39-43, quai André Citroën*

*75739 Paris cedex 15*

*tél : 01 44 38 35 48*

[comite.histoire@travail.gouv.fr](mailto:comite.histoire@travail.gouv.fr)

anodine, heurté leurs susceptibilités. L'infortuné dut « s'appuyer » dix kilomètres au pas de cerf, et ramener du renfort d'Arras pour mettre à la raison ses pourchasseurs. Ces délassements cinématographiques sont journaliers. Songez que les Chinois ont découvert quelque mille ans avant nous les secrets de la civilisation, et combien il leur est aisé, leur imagination s'animant au jeu, de nous handicaper. Je ne compte pas, bien entendu, la bagatelle des clapiers dévastés, des poules étranglés, des estaminets pris d'assaut, des mises à sac particulières ou collectives, des attentats de tous genres et des moins avouables qui ont fait de nos Célestes le cauchemar des bonnes gens et l'effroi des trop nombreuses provinces où s'éparpillent leurs cantonnements.

En présence de ces incidents, non prévus dans le protocole de la Société des nations, nul ne contestera qu'une résolution énergique s'imposait. En foi de quoi les services de la guerre ont pris ces deux remarquables décisions : 1° Le commandement des compagnies de Chinois, disséminées sur l'ancienne zone dite improprement libérée, a été confié à de jeunes saint-cyriens, frais émoulus de l'école - ce commandement, pouvant être assimilé justement à un exercice pratique de service en campagne et d'entraînement au combat ; 2° Un nombre respectable de phonographes viennent d'être acquis par les services des régions libérées (SRL) qu'on peut traduire également « service des rouleaux libérateurs », et seront répartis entre les diverses équipes du contingent chinois. Ces engins devront être mis en action à haute fréquence, la musique, et en particulier la musique d'opérette et les fanfares de chasse, détenant la propriété, dûment constatée par une série d'expériences, d'exercer sur le bulbe rachidien des Célestes énergumènes une action sédatrice. Peut-être était-il un autre moyen de pacification, qui était de réexpédier purement et simplement ces jaunes dans leur pays. Mais ceci est de la politique qui est, comme l'on sait, denrée prohibée dans les zones d'armées. Il fut un temps où l'on quêtait dans nos écoles pour acheter des pantalons aux petits Chinois dénudés. Ont-ils, hélas à ce point grandi et oublié nos bienfaits qu'ils se conduisent, les ingrats, comme les pires des sans-culottes...

